19e ANNÉE — N° 29. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI, 13 MARS 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

Cahors, 13 Mars.

L'impression produite par le rapport diffus de M. Brisson sur les ministres des 16 mai et 13 novembre, est bien loin d'être favorable.

Les critiques arrivent de tous les côtés dans le parti républicain. Il est tout naturel que les diverses fractions de la droite trouvent extrêmement faibles sans autorité et sans valeur les arguments de M. Brisson. Mais ce qui est significatif et ce qu'il faut relever, c'est l'attitude et le langage de tout ce qui compte parmi les défenseurs de nos institutions gouvernementales, et parmi les hommes, très-nombreux encore, qu'il est facile de rallier par la modération.

On a beaucoup remarqué, surtout, un article de la *République française*, d'après lequel l'adoption des conclusions du rapport serait une faute et présenterait des dangers. Quoique M. Gambetta ne prenne plus la même part que par le passé à la direction de la *République française*, on est certain que cette opinion n'a été formulée que sous son inspiration.

Les vues politiques de cet article sont très-justes, et l'on estime qu'il exercera une grande influence sur les résolutions d'un certain nombre de députés républicains, qui, tout en tenant compte des sentiments de leurs électeurs, songent en premier lieu à l'intérêt du pays, et se considèrent, selon l'heureuse expression du *Temps*, « comme chargés d'une mission et non d'une commission. »

On pense que la mise en accusation ne réunira pas à la Chambre plus de 130 voix. C'est d'ailleurs le nombre des députés qui, pendant la séance, ont applaudi avec quelque vigueur aux conclusions du rapport de M. Brisson.

***

Voici quelques passages de la *République française :*

Déjà nous avons mis plus d'un an à lessiver le linge sale des candidats officiels. Que de temps prodigué en retours vers le passé! Que d'incidents à sensation et que de séances à spectacle! Quand donc viendra le tour des affaires? Quand donc pourrons-nous être tout entiers à ce travail paisible, qui est toujours dans les fermes propos qu'on fait pour le lendemain et qui pourtant est si nécessaire, si pressant dans l'état de crise que subissent les intérêts matériels?

Si, en effet, on veut bien prendre la peine d'expliquer les phases normales que doit traverser un procès comme celui qu'on annonce, on s'aperçoit bien vite qu'il y a des intérêts plus urgents, qui tiennent à l'heure qu'il est plus au cœur des électeurs et qui sont généralement très-peu disposés à sacrifier même au plaisir de molester des hommes qui ont molesté tout le monde; leur sentiment très profond est que le premier devoir des gouvernants est aujourd'hui d'éviter tout ce qui peut répandre l'inquiétude comme aussi tout ce qui peut donner à croire qu'ils en ressentent.

***

On lit dans le *XIXe Siècle :*

Nous sommes frappés, il faut bien l'avouer, du peu d'arguments que le rapport nous donne pour réclamer la mise en accusation. En ce qui concerne le coup d'Etat rien n'est démontré, si ce n'est la velléité. Et quant au reste, nous voyons bien que les ministres du 16 mai, procureurs-experts, ont pressé et tordu les lois pour en exprimer tout ce qu'elles contenaient d'arbitraire, et même qu'ils ont fait pis; mais, en matière politique, il y a bien des lacunes dans le code pénal! D'autre part, nous réfléchissons à l'attitude du cabinet.

Quand des jurisconsultes aussi éminents, et nous ajouterons aussi intègres que MM. Lepère et Le Royer, se prononcent, après mûr examen, contre les poursuites, nous devons supposer que vraiment il n'y a pas lieu de poursuivre, et notre premier mouvement est de nous en rapporter à leurs lumières.

***

Le *Journal des Débats* n'est pas moins explicite. C'est M. John Lemoinns qui parle :

Ce ne peut être qu'un procès de tendance, et c'est à ce titre que nous le combattons de toutes nos forces. Les preuves matérielles, palpables, les preuves saisissables manqueront, et on ne pourrait juger que par induction. Ce serait s'engager dans la voie la plus tyrannique et la plus exécrable. Nous n'allons pas redire tout ce que nous avons déjà dit sur la vraie responsabilité, celle qu'on ne peut pas et qu'on ne voudrait pas aller chercher. Après le chef du pouvoir exécutif, irait-on citer le Sénat devant sa propre juridiction? Lui aussi, il en était.

Il faut y voir clair et parler clairement. La mise en accusation des ministres d'autrefois vise les ministres d'aujourd'hui. Ce projet est une arme de guerre, une arme offensive et non pas défensive. L'arme a servi pour renverser le dernier président de la République qui la voyait venir. On veut la faire servir maintenant pour une prise de possession du gouvernement. Qu'on s'entende, qu'on se comprenne, et pas d'hypocrisie! Pour traverser la rivière, on ne veut pas ou on ne veut plus prendre les ponts : on veut sauter à pieds joints. Cela réussit quelquefois, mais pas toujours et pas longtemps.

***

On lit dans le *Temps :*

La question n'est pas de savoir si les ministres sont coupables ou non; elle est uniquement de savoir s'il n'y a pas, pour le pays, pour la République, pour notre prospérité nationale, un intérêt supérieur à éviter un procès politique. Le châtiment des hommes qui ont sinon violé, du moins tourné les lois, qui ont faussé les rouages constitutionnels, qui ont jeté la France dans une crise funeste et qui ont peut-être rêvé de plus violentes et de plus illégales résistances à la volonté nationale, le châtiment de ces hommes serait-il une suffisante compensation aux inévitables agitations qui accompagneraient un procès politique et à l'ajournement, dans le Parlement comme au dehors, des travaux utiles?

***

Les organes de l'extrême gauche sont pleins d'enthousiasme pour M. Brisson et ses œuvres. Ils attaquent vivement les députés modérés, et la *Marseillaise* en arrive à cette suprême injure que la République n'est que la continuation de l'Empire. La *Révolution française* prévoit dans sa fureur que la mise en accusation ne sera pas votée. Quant à la *Lanterne*, elle trouve que le procès des ministres serait une légitime satisfaction donnée.... *aux exigences des campagnes*. Voilà, par exemple, un journal qui connaît bien les populations agricoles! Imaginez-vous les travailleurs des champs et des vignes soupirant après le régime de MM. Louis Blanc, Floquet, Lockroy, Madier de Montjau, Duportal et Barodet!!

***

Et les bonapartistes, ces bons amis que l'évidence démontre comme les auteurs et complices du 16 Mai, quel rôle prennent-ils?... N'ayez pas la moindre surprise! MM. les bonapartistes, *jusqu'ici*, sont d'avis qu'il faut poursuivre non seulement les ministres, mais le maréchal de Mac-Mahon. C'est tout simple : ils ne peuvent se défaire de l'habitude de voter en compagnie de l'extrême gauche. Leur principal organe, le *Pays* s'exprime en ces termes :

« Le 16 Mai a été un acte stupide qui a semé partout la ruine et la misère. »

« Le 16 Mai a été un acte de légèreté et de lâcheté. »

« Le 16 Mai a été une infamie, a été un véritable crime. »

Voilà ce que c'est pourtant, s'écrie un journal de Paris, que de n'avoir pas réussi! Avoir espéré un forfait, et n'avoir à constater qu'une faute, quelle désolation!

Le *Pays* ajoute :

« L'unique coupable du 16 Mai, c'est le maréchal. Les ministres seraient peut-être allés plus loin, s'ils avaient senti quelqu'un derrière eux, et leur plus grande faute est d'avoir cru en M. de Mac-Mahon. »

Seraient peut-être allés plus loin, fait rêver à cette nuit de 1851 où Louis-Bonaparte, lui, alla jusqu'au bout. Les bonapartistes avaient espéré que le Maréchal irait aussi loin que le prince. « *Nous fûmes assez sots, assez idiots pour croire à l'honneur d'un maréchal de France!* » Pour les bonapartistes, l'honneur d'un maréchal consiste à violer la loi, à jeter par les fenêtres les élus du suffrage universel et à mitrailler les femmes et les enfants.

Les bonapartistes oseront-ils persévérer dans cette voie? On ne saurait l'affirmer. Dans la question de l'amnistie, ils avaient commencé par donner leurs suffrages aux commissaires les plus avancés, et quand la question est venue devant la Chambre ils se sont abstenus. On ne peut rien prédire à l'avance, avec un parti qui se révèle tout entier dans la déclaration suivante que nous empruntons encore au *Pays:*

ON VOTE AVEC N'IMPORTE QUI, AVEC LE DIABLE AU BESOIN, SANS QUE CELA ENTRAINE A CONSÉQUENCE.

***

Il n'est pas inutile de connaître l'opinion de la presse étrangère. Les organes officieux des divers gouvernements de l'Europe sont unanimes à condamner les folies de l'extrême gauche. On lit dans le *Post*, de Berlin, bien connu par ses relations avec M. de Bismark :

Le cabinet Waddington, dans les circonstances actuelles ne pourrait être remplacé que par un cabinet composé, en partie du moins, de membres de l'extrême gauche. Un tel cabinet satisferait encore moins que celui d'aujourd'hui les partis monarchiques, il serait attaqué par eux et par les républicains modérés et facilement renversé. Il s'en suivrait nécessairement crise sur crise.

On peut, au besoin, s'expliquer que les partis qui placent leur espoir dans un coup d'Etat, les Bonapartistes, par exemple, voient avec satisfaction surgir ces complications bien que de fait ils jouent un jeu dangereux. Mais que les Républicains eux-même ne soient pas effrayés d'une politique qui ne peut que discréditer dans toute l'Europe la République française, si récemment acréditée auprès de toutes les cours européennes, c'est là ce que nous pouvons absolument pas comprendre. Les évènements qui vont se produire ces jours-ci nous apprendront si les destinées de la France demeurent encore pour le moment entre les mains d'hommes d'Etat calme et prudents.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta.

Séance du 11 mars.

Un projet portant ouverture d'un crédit au ministre de la guerre est adopté à l'unanimité.

L'élection de M. Richard, dans l'arrondissement de Nyons (Drôme), est invalidée.

L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième délibération du projet relatif au nombre des receveurs de Paris. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Girerd, Wilson, Marcel, Barthe et Léon Say, ce projet est adopté.

La discussion s'ouvre ensuite en deuxième délibération sur la loi relative à l'enseignement supérieur en Algérie.

M. Devaux développe un amendement portant création d'un grade intermédiaire entre le baccalauréat et la licence qui serait donné par la Faculté de l'Algérie.

M. Jules Ferry répond que la création immédiate de ce grade serait prématurée et mal appropriée aux besoins de la colonie. Il dit que la Chambre ne voudra pas adopter cet amendement, qui est repoussé par le gouvernement, par la commission et par les représentants de l'Algérie.

L'amendement de M. Devaux n'est pas adopté.

Un amendement qui avait été présenté par M. Maguet n'est pas appuyé.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Après une longue discussion sur l'article 3 à laquelle prennent part MM. Chevandier, Thompson, Cornil, Bert et Jules Ferry, cet article est adopté, ainsi que les articles suivants et l'ensemble du projet.

L'élection de M. Roger est validée.

M. Jules Ferry dépose, au nom du ministre de l'intérieur, le compte-rendu annuel des opérations du service vicinal.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

SÉNAT

Présidence de M. Martel.

Séance du 11 mars.

En l'absence des membres du gouvernement, le président propose de modifier l'ordre du jour et de passer immédiatement à la discussion en première délibération d'un projet de M. Bozerian sur les dessins et modèles industriels.

M. Scheurer-Keestner dépose un rapport sur le projet de suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.

M. Dauffin dépose un rapport sur le projet portant ouverture au ministre de l'instruction publique d'un crédit de 1 million 347 mille francs.

La discussion du projet de M. Bozerian est reprise.

M. Bozerian dit qu'il existe une loi qui sauvegarde les dessins de fabrique; mais qu'il n'existe aucune garantie pour les modèles.

Les articles de 1 à 40 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il sera passé à une deuxième délibération.

M. Léon Say dépose un projet, déjà adopté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit pour couvrir les dépenses relatives à l'Exposition internationale de Sydney.

Les projets de chemins de fer de Montauban à Brives, par Cahors, Gourdon et Souillac, et du chemin de fer de Mende au Puy, sont adoptés.

Le président annonce qu'il a reçu, du président de la Chambre des députés, une proposition de loi émanant de l'initiative du Sénat et relative aux perceptions de ville que la Chambre des députés a adoptée avec des modifications.

Le Sénat décide que la proposition sera renvoyée aux bureaux.

La prochaine séance aura lieu vendredi.

La séance est levée.

CORRESPONDANCE

(Spéciale du *Journal du Lot*).

Versailles, 11 mars 1879.

On cause beaucoup à Versailles de la grande séance dans laquelle le sort des ministres du 16 mai doit être décidé. Bien entendu on est généralement d'accord pour penser que la mise en accusation ne sera pas votée. On dit, en effet, que la gauche, à elle seule, lui donnera un nombre de voix suffisant, que cela est arrêté, entendu, décidé.

Peut-être est-il sage, pour se faire une opinion bien arrêtée, d'attendre que les différents groupes de la gauche aient délibéré sur la question. Cette délibération n'aura lieu que demain, et il arrive quelquefois que la nuit modifie les sentiments des députés, comme ceux des simples mortels.

Quant à la droite, sa résolution est prise : elle a décidé, aujourd'hui, à l'unanimité, de repousser les conclusions du rapport Brisson.

Dans les couloirs du Sénat, on s'entretient avec autant de passion et de fièvre du procès des ministres que dans les couloirs de la Chambre. Mais là aussi on est d'accord pour penser que le vote des députés sera conforme au désir manifesté par le gouvernement, et l'on s'en montre très satisfait ; le Sénat n'est pas, en effet, partisan des crises et il faut l'en louer.

Plusieurs réunions parlementaires doivent avoir lieu ce soir, en vue de la séance importante de demain. Il s'agit de désigner des orateurs qui devront prendre part à la discussion, pour ou contre la mise en accusation.

Il y a eu conseil des ministres, ce matin, au Palais de l'Elysée. Dans ce conseil, M. Grévy a signé la grâce de 151 personnes condamnées pour les insurrections de 1871. Dans le nombre se trouvent MM. Ranc, Elie et Elysée Reclus.

M. Rémond avocat à Nancy, est nommé procureur général près la cour de Caen.

M. Grévy, qui avait reçu hier, en audience privée, le prince Orloff, ambassadeur de Russie, a reçu aujourd'hui, l'ambassadeur d'Angleterre. Il a reçu, en outre, le ministre de Suède et le chargé d'affaires du Luxembourg.

M. le ministre de la justice vient de déférer à la juridiction disciplinaire de la cour de Cassation M. de Larval de Dinstéguy, président du tribunal de Bayonne, pour avoir participé à une manifestation bonapartiste et signé une adresse à l'ex-prince impérial.

Le conseil municipal de Paris s'est réuni aujourd'hui. Il doit s'occuper spécialement de la question du rachat du palais du Trocadéro et de la mise en état du parc et des jardins qui l'entourent.

L'élection de M. Richard, député de la Drôme, sera annulée aujourd'hui par la Chambre. La validation de M. de Cassagnac sera proposée selon les conclusions du bureau. C'est M. Jametel qui sera le rapporteur.

Un amendement au budget de l'instruction publique vient d'être présenté par M. Paul Bert. Il propose la suppression des facultés de théologie catholique. Par contre, il propose la création d'une chaire d'histoire des religions au collége de France.

Plusieurs journaux ont annoncé à tort que la police municipale resterait définitivement adjointe au cabinet du préfet de police et sous les ordres du chef de ce cabinet. M. Caubet n'est, au contraire, que temporairement chargé des fonctions remplies par M. Ansart.

M. Andrieux étudie soigneusement les titres des divers candidats au poste important de chef de la police municipale de Paris.

M. Gambetta doit, nous assure-t-on, donner une série de dîners à ses collègues de la Chambre.

Le mouvement préfectoral, préparé par M. de Marcère, ne paraîtra pas à l'*Officiel* avant que M. Lepère ne l'ait revu. Il est probable que le nouveau ministre tient à y apporter quelques modifications.

Le nouveau préfet de police, comme on sait, a adressée des paroles très énergiques à ses subordonnés en s'installant à la préfecture de police son discours est celui d'un homme résolu qui prend possession de son poste, comme on prend possession d'un poste de combat.

Le préfet de police a assisté mardi dernier à la séance du conseil municipal pour la première fois depuis sa nomination. Le président a accueilli M. Andrieux par un discours de bienvenue auquel M. Andrieux a répondu par des remerciements. Il a ajouté :

« Les paroles de bienvenue du président sont » une réponse péremptoire à nos adversaires com- » muns, qui annonçaient déjà bruyamment les con- » flits du préfet de police avec le conseil. Non, » malgré des divergences possibles dans les détails » nombreux d'une administration complexe, il » n'existera aucune mésintelligence, aucun conflit » entre nous, parce que nous sommes et nous res- » terons unis par les principes par des espérances » communes, par un même attachement profond » aux institutions républicaines. Le langage du » président suffit pour repousser la calomnie » de ceux qui prétendent que vous voulez amoin- » drir, entraver, la préfecture de police. Vous » voulez comme moi que la préfecture de police » soit forte, disciplinée, estimable et estimée. » Ainsi nous assurerons la sécurité des citoyens de » la république. Je compte sur vous pour m'aider » dans l'accomplissement des réformes de réorga- » nisation dont j'ai accepté résolûment toute la » responsabilité. »

La préfecture de police a communiqué à la presse l'ordre du jour suivant :

Par arrêté de M. le préfet de police, en date du 7 de ce mois, le nommé Baudey (Pierre-François), gardien de la paix au dix-huitième arrondissement (Montmartre), a été révoqué de ses fonctions.

Cet agent, qui avait obtenue un congé pour se rendre dans le département de la Haute-Saône, a été signalé par le préfet de ce département comme ayant proféré en public des propos subversifs et manifesté hautement des sentiments d'hostilité à l'égard de la République.

Le chef du cabinet du préfet, chargé provisoirement des fonctions de chef de la police municipale,

CAUBET.

De plus, — c'est un fait qui semblera de peu de valeur à quelques-uns, — « une récompense a été remise, par les soins de M. Caubet, au nommé Auguste Duval, gardien de la paix dans le huitième arrondissement (Elysée), pour avoir courageusement arrêté, avenue de Friedland, un cheval emporté qui pouvait occasionner de graves accidents ».

INFORMATIONS

Le président de la République a signé un décret contenant environ 90 nominations judiciaires concernant surtout les cours d'appel d'Aix, Angers, Dijon, Grenoble et Limoges.

On remarque la révocation de M. de Tours, substitut du procureur de la République à Marseille, dont il est question dans le rapport de M. Brisson.

On avait parlé du remplacement de notre ambassadeur auprès du roi d'Italie. Une lettre du *Journal des Débats* dément cette nouvelle, et ajoute : « Les idées républicaines de M. de » Noailles sont très anciennes chez lui et très » connues, et en même temps il a su ce qu'on » appelle réussir dans notre monde politique, » ce qui est une affaire de tact et de bonheur. »

Le général Le Flô, ex-ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, arrivera à Paris, le 16 mars, et le général Chanzy partira le 20, pour aller prendre possession de son poste.

On considère comme abandonnée la question du retour des Chambres à Paris. Les sénateurs de la gauche officieusement consultés ont formulé contre ce projet de nombreuses objections. Il est certain d'ailleurs que, même en cas de décision favorable prise par le Congrès, la Chambre et le Sénat, pour des raisons d'appropriation de locaux, ne pourraient siéger à Paris que l'année prochaine.

La Chambre des députés a renvoyé à la commission le projet de loi sur la marine marchande, qu'elle examinait depuis plusieurs jours.

Le *Figaro* annonce que les nouveaux drapeaux de l'armée française seront solennellement distribués aux divers régiments, dans une grande revue qui sera passée à Longchamp.

On parle du 8 juin pour cette solennité militaire.

Des députations de tous les corps stationnés en France et en Algérie, ainsi que des régiments de l'armée de mer, seront présents à cette fête militaire.

On s'est demandé, non sans curiosité, quelle sera à la Chambre, pendant la discussion du rapport de la commission d'enquête, l'attitude de ceux dont ce rapport demande la mise en accusation.

M. de Fourtou, dont l'élection vient d'être validée, pourrait prendre la parole.

Le fera-t-il ? Ce n'est pas probable.

On assure, en effet, que, s'il a pu être un moment question, parmi les membres du ministère de Broglie, de combattre à la tribune le réquisitoire de M. Brisson, cette idée a été aussitôt abandonnée.

Agir ainsi, c'est faire à la fois acte de dignité et de bon sens politique.

Rien ne serait plus regrettable et plus dangereux que l'intervention, dans le débat qui va s'ouvrir, de ceux sur le sort desquels la Chambre est appelée à prononcer.

Ce serait passionner la discussion et raviver des luttes ardentes que tout commande d'apaiser.

La *République française* publie le note suivante :

« La nouvelle que le gouvernement français avait conclu avec la Sublime Porte une convention par laquelle il acquerrait l'île de Rhodes, nous avait paru si absurde que nous n'avions pas même cru devoir la publier. Aujourd'hui, que cette nouvelle a fait du chemin à l'étranger, il est bon de dire qu'elle n'a aucun fondement et que la prétendue convention n'a jamais existé que dans l'imagination de ses auteurs. »

La Gauche républicaine a décidé à une très forte majorité qu'à l'avenir ses membres ne pourront faire partie d'un autre groupe parlementaire. Le Centre gauche s'est, d'autre part, prononcé contre le retour des Chambres à Paris. Ce qu'il importe de constater avant tout dans ces résolutions, s'est qu'elles sont l'expression d'une volonté parfaitement caractérisée, de recouvrer une personnalité et une indépendance qui, depuis quelque mois particulièrement avaient été quelque peu aliénées plus ou moins volontairement au profit des groupes plus avancés du parti républicain.

Le centre gauche, à en juger d'après ce qui s'est passé dans ses dernières réunions, songe à présenter une proposition de loi ayant pour but d'enlever au conseil municipal tout contrôle, même financier, sur la préfecture de police et l'on croit que le cabinet appréciera la proposition dont il s'agit.

Le mobile qui pousse le centre gauche et le gouvernement dans cette voie est parfaitement clair. Le conseil municipal de Paris est dominé par une majorité ultra-radicale, et cette majorité elle même est dirigée, en fait, depuis un an, par M. Clémenceau.

« On n'a pas oublié l'article du *Militar-Wochenblatt*, par lequel cette publication dénonçait récemment les dangers qu'elle prétendait découvrir dans la répartition des forces militaires françaises sur les frontières nord-est et nord de la France.

» Le *Militar-Wochenblatt* vient de publier un communiqué évidemment officieux, qui réduit à néant ses conjectures alarmistes. »

On écrit de Berlin :

Un incident qui caractérise mieux que beaucoup d'autres faits plus importants en eux-mêmes, la situation dans laquelle se trouvent actuellement les esprits au Parlement allemand, s'est produit dans cette assemblée. La question que l'on discutait était plutôt hygiénique que politique ; il s'agissait de la peste bovine et des mesures à prendre contre cette épizootie ; mais, au cours des débats, le prince de Bismarck crut devoir attaquer plus ou moins directement le parti libéral-national, qui avait proposé de diminuer les peines édictées contre les personnes qui importent du bétail en contrebande.

Le chancelier est allé jusqu'à dire que la majorité du Parlement protégeait plutôt les criminels contre les rigueurs de la loi, que les honnêtes gens contre les criminels. Cette déclaration du prince de Bismarck ne passa pas inaperçue, tant s'en faut. Le député Lasker, chef du parti libéral-national, s'empressa de relever le gant : « Je prends, s'écria-t-il, le chancelier de l'Empire en flagrant délit ; il vient de nouveau de se livrer sans le moindre motif à une provocation personnelle pour envenimer le débat. »

Et le prince de Bismark de répliquer que M. Lasker était trop impressionnable et croyait à tort qu'on avait voulu l'offenser. « Je proteste, ajouta le chancelier, contre le ton magistral dont l'orateur du parti libéral-national croit pouvoir m'adresser des admonestations ! »

M. Lasker reprit ensuite la parole et déclara qu'il était clair, pour lui, que le chancelier de l'Empire avait un but déterminé en attaquant ainsi le libéraux-nationaux, et qu'il avait cru de son devoir de relever les paroles du prince de Bismark.

Cette scène a fait une très-mauvaise impression dans l'Assemblée, et bien des députés se sont dit que le chancelier ne l'avait provoquée que pour en tirer profit contre la majorité actuelle, dans le cas où il procéderait à une nouvelle dissolution.

Un autre incident, d'un caractère moins tragique, a succédé à l'échange de paroles ci-dessus mentionnés, et a changé en hilarité la mauvaise humeur du Parlement.

M. Richter ayant pris plusieurs fois la parole, le prince de Bismark, qui a juré ne de plus répondre à ce membre de l'assemblée, est sorti de la salle toutes les fois que le député progressiste s'est levé pour parler, et est rentré toutes les fois que s'est rassis son adversaire.

CHRONIQUE LOCALE

ITINÉRAIRE relatif aux opérations du Conseil de révision.

Samedi, 22 mars 1879. — Etrangers au département, Hôtel de la Préfecture, à 1 heure du soir.

Dimanche, 23 mars. — Voyage à Lauzès.

Lundi, 24 mars. — Lauzès, Hôtel de-ville, à 2 heures du soir.

Mardi, 25 mars. — St-Géry, Hôtel-de-ville, à 1 heure du soir.

Mercredi, 26 mars. — Lalbenque, Hôtel-de-ville, à 1 heure du soir.

Jeudi, 3 avril. — Castelnau, Hôtel-de-ville, à 2 heures du soir.

Vendredi, 4 avril. — Montcuq, Hôtel-de-ville, à 2 heures du soir.

Samedi, 5 avril. — Puy-l'Evêque, Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Dimanche, 6 avril. — Voyage à Cazals.

Lundi, 7 avril. — Cazals, Hôtel de-ville, à 10 heures du matin.

Mardi, 8 avril. — Catus, Hôtel-de-ville, à 2 heures du soir.

Mercredi, 9 avril. — Luzech, Hôtel-de-ville, à 2 heures du soir.

Jeudi, 10 avril. — Cahors (Nord), Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Vendredi, 11 avril. — Cahors (Sud), Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Dimanche, 27 avril. — Voyage à Limogne.

Lundi, 28 avril. — Limogne, Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Mardi, 29 avril. — Cajarc, Hôtel-de-ville, à 8 heures du matin.

Mercredi, 30 avril. — Figeac (Est), Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Jeudi, 1er mai. — Latronquière, Hôtel-de-ville, à 2 heures du soir.

Vendredi, 2 mai. — Livernon, Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Samedi, 3 mai. — Figeac (Ouest), Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Dimanche, 4 mai. — Voyage à Lacapelle.

Lundi, 5 mai. — Lacapelle-M., Hôtel-de-ville, à midi.

Mardi, 6 mai. — St-Céré, Hôtel-de-ville, à 1 heure du soir.

Mercredi, 7 mai. — Gramat, Hôtel-de-ville, à midi et demi.

Jeudi, 8 mai. — Vayrac, Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Vendredi, 9 mai. — Bretenoux, Prétoire, à 1 heure du soir.

Samedi, 10 mai. — Martel, Hôtel-de-ville, à 11 heures du matin.

Dimanche, 11 mai. — Voyage à Souillac.

Lundi, 12 mai. — Souillac, Hôtel-de-ville, à 10 heures du matin.

Mardi, 13 mai. — Salviac, Hôtel-de-ville, à 1 heure du soir.

Mercredi, 14 mai. — Payrac, Hôtel-de-ville, à 1 heure du soir.

Jeudi, 15 mai. — Gourdon, Hôtel-de ville, à 9 heures du matin.

Vendredi, 16 mai. — St-Germain, Hôtel-de-ville, à 8 heures 1/2 du matin.

Samedi, 17 mai. — Labastide-M., Hôtel-de-ville, à 9 heures du matin.

Vendredi, 23 mai. — Ajournés, Hôtel-de-ville de Cahors, à 1 heure du soir.

Samedi, 24 mai. — Ajournés, Hôtel-de-ville de Cahors, à 1 heure du soir.

Lundi, 26 mai. — Clôture de la liste, Hôtel de la Préfecture, à 1 heure du soir.

Le drapeau français.

Dans la liste des noms de batailles approuvés par le ministre de la guerre, pour être inscrits sur les drapeaux et étendards des corps de troupes de l'armée, nous trouvons 7e régiment de ligne : Fleurus, 1794 ; Bautzen, 1813 ; Anvers, 1832 ; Sébastopold, 1854-1855.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours général pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 24 avril 1879.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmité, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics, comptant cinq années de services rendus à l'État, sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des Postes et des Télégraphes de leur département, qui leur donnera connaissance du programe de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 16 avril.

Nous annonçons avec le plus grand plaisir à nos lecteurs qui habitent Cahors, que M. Emile Cartailhac, un des plus savants archéologues de France, connu non-seulement dans notre pays mais en Europe, viendra dans notre ville samedi prochain, 15 mars, pour faire le soir-même une conférence d'archéologie préhistorique sur ce sujet : *Nos ancêtres et notre pays avant les Romains*. Le conférencier apportera avec lui de grands dessins qui seront mis sous les yeux du public dans la salle de la conférence. Ajoutons aussi que le séjour de M. Cartailhac sera d'autant plus agréable et intéressant pour nos amateurs d'archéologie qu'un autre archéologue, non moins distingué, M. E. Marsenat, arrivera le même jour dans nos murs venant de Brive, ville qu'il habite ordinairement.

La conférence que nous annonçons se fera sous les auspices de la Société des Etudes du Lot, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

J. M.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Jeudi, 13 Mai.

Représentation au bénéfice de M. et Mme Repos-Derieux.

Le Voyage en Chine

Opéra Comique en 3 actes, paroles de MM. Labiche et Delacour, Musique de M. F. Bazin.

Ne la Tue pas !

Conférence de M. Ch. Dreyfus, dite par M. Couly.

La pluie et le beau temps

Comédie en 1 acte, de Léon Gozlan.

Rideau à 7 h. 3/4.

***

La composition excellente de ce spectacle est bien faite pour âttirer la foule. Si nous ajoutons que M. et Mme Repos-Derieux sont des artistes de talent, très-sympathiques au public cadurcien, nous aurons exprimé la certitude que la soirée d'aujourd'hui sera une des plus agréables et des plus fructueuses de la campagne théâtrale.

Dimanche, 16 du courant, une grande Fête de charité doit avoir lieu à Cahors, par les jeunes gens de la ville, au profit des pauvres.

On nous annonce six beaux et riches chars allégoriques, où seront représentés les attributs de chaque corps d'état, parmi lesquels le char de la République. La musique de la ville prêtera son concours à cette fête de famille.

La cavalcade partira, à 2 heures du soir, de la place Lafayette, descendra les Boulevards et les Quais et reprendra la rue de la Liberté, etc.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques préparatoires.

Physique. — 1er Soulié ; 2e Rulhe.

Rhétorique.

Histoire. — 1er Reygasse ; 2e Bénech.

Seconde.

Mathématiques. — 1er Rossignol ; 2e Maratuech.

Troisième.

id. — 1er Talou ; 2e Castagné.

Quatrième.

id. — 1er Bergon 2e Delbouis.

Cinquième.

Exercices grecs. — 1er Gibrat ; 2e Teyssandier.

Sixième.

id. — 1er Vieussens ; 2e Laur.

Septième.

Calcul. — 1er Cluzeau ; 2e Denons.

Huitième.

Anglais. — 1er Gailhard ; 2e Lacoste.

Allemand. — 1er Manhiabal ; 2e Bénech, Ernest.

CLASSE PRIMAIRE. (1re *division.*)

Calcul. — 1er Bris ; 2e Gratacap.

2e *division.*

id. — 1er Bécays ; 2e Mendaille.

3e *division.*

id. — 1er Palame, G. ; 2e Boyé.

4e *division.*

id. — 1er Moutier, H. ; 2e Salomon.

Enseignement secondaire spécial.

2e *année.*

Physique — 1er Valat ; 2e Bouloumié.

1re *année*

Géographie. — 1er Combebias ; 2e Labro.

(Année préparatoire).

Anglais. — 1er Souleihou ; 2e Simonis.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Revirement des impérialistes.

Le *Pays* et M. Paul de Cassagnac prescrivaient l'abstention dans le vote de la mise en accusation des ministres du 17 mai.

Le lendemain, le même journal conseille en ces termes de voter contre les conclusions du rapport de la commission d'enquête :

Le procès des ministres pourrait durer un an, et pendant ce temps-là, la modération actuelle du Sénat n'aurait qu'à s'effacer pour que le jugement fût hors de proportion avec l'accusation.

De plus, ce serait la voie ouverte à une sorte de terreur.

Et la mise en accusation des uns amènerait la mise en accusation des autres.

Tout cela est vrai, indiscutable.

Et nous avouons que notre conduite parlementaire s'en ressentira peut-être, sans qu'au fond notre pensée soit modifiée.

Et puis, si le ministère ne l'emporte que grâce à nous, il s'en va.

Et c'est là notre but principal.

Donc, il est possible que le Seize-Mai soit couvert par nous tous, mais nous le couvrirons, si c'est à cette résolution qu'on s'arrête, sans grande conviction et sans élan. — PAUL DE CASSAGNAC.

Demain, peut-être, les impérialistes auront-ils encore changé d'avis.

(*France*).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 13 mars, 1 h. soir.

La *République française* publie un article déclarant que la mise en accusation ferait perdre le temps au pays dans un moment précieux, et ébranlerait la confiance que le Gouvernement inspire à la France et à l'Europe. Elle ajoute que la mise en accusation serait écartée par une assez grande majorité exclusivement républicaine.

Les ministres du 16 Mai, réunis hier soir chez M. de Broglie, ont décidé de ne prendre aucune part au débat, ni directement ni indirectement.

Paris, 13 mars, 4 h. soir.

M. Lenglé, bonapartiste, demande l'enquête sur les incidents financiers.

La conversion d'urgence est immédiatement repoussée.

La discussion sur la mise en accusation commence ensuite.

M. Baudry-d'Asson propose la question préalable qui est également repoussée.

Bourse de Paris

Cours du 13 Mars.

Rente 3 p. %.....	78 40
— 3 p. % amortissable.	80 55
— 4 1/2 p. %.....	109 40
— 5 p. %.....	113.20

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 12 mars	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.030 »	3.020 »
Crédit foncier.....	755 »	761 25
Orléans-Actions.....	1.218 75	1.218 75
Orléans-Obligations..	373 50	373 »
Suez	707 50	707 50
Italien 5 %.....	76 70	76 60

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1er au 5 de chaque mois, Boulevard Sud, maison CARAYON.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

et

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives

Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparée avec un soin minutieux, doivent au choix des subtances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plait à leur reconnaître. — **La boîte, 1 fr. 50, 3** et **5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3** et **5 fr.**

Dépôt dans les principales Parfumeries.

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 8 mars.

Texte : Nos Gravures, la Rédaction. — Prud'hon, Gabriel Lure. — Photogravure-fac-simile, A. Ballue. — J.-B Toro, de la Reynie. — Edgard Poë, Léo Quesnel. — L'abbé Daniel (suite), A. Theuriet. — Amusettes, P. Tremblay, Serre et Rossel. — Petite chronique, X.

Gravures : Le Martyre de Saint-Laurent, d'après une composition de Boccio Bandinelli. Plat en majolique d'Urbino, appartenant à M. le marquis Gian Giacomo Trivulzio. (*Exposizione storica d'Arte industriale*, à Milan). — Dessin de Goutzwiller. — Trois Spadassins. Fac-simile d'un dessin à la plume de Callot. — Danseuse jouant du tambour de basque. — Dessin de Prud'hon. (N° 105 de la *Vente Marcille*). — Danseuse jouant du triangle. Dessin de Prud'hon. (N° 106 de la *Vente Marcille*). — Cul-de-lampe, composé par Eisen. — Le Canal de « la Guidecca » à Venise. Dessin et gravure d'Edmond Yon, d'après Charles Lapostelet. (*Salon* de 1878). — Table-Console, composée par Toro, gravée par de Rochefort. — Cartouche, composé par J.-B. Toro, gravé par Cochin. — Portrait d'Eugène Millet. Fac-simile d'un dessin de P. Achet, d'après le buste en bronze de H.-M. Chapu. (*Salon* de 1878). — Lettres ornées, V, lettre tirée de l'ouvrage intitulé *les Tapisseries du Roi*, MDCCXX. — B, de l'alphabet de Mitelli. — I, de l'alphabet de Mitelli.

La deuxième série de *Napoléon le Petit* illustré vient de paraître. Elle contient un superbe dessin d'Emile Bayard, les *Courtisans* de Bonaparte, prélats, magistrats, généraux, inclinés, courbés, aplatis devant « le maître ; » — trois remarquables dessins d'Edmond Morin : — la *Curée ; Fracassé et Basile ;* le *Boulevard Poissonnière ;* — et un dessin de Scott ; la *Cour des écuries de l'Elysée*, où se voyaient dans la matinée du 4 décembre « trois voitures attelées et chargées, les postillons en selle et prêtes à partir. »

LA NATURE, *Revue des sciences.*

Sommaire du numéro du 9 mars.

Les origines de la vie : Edmond Perrier. — Les vipères du Gabon : E. Sauvage. — La récente éruption du Vésuve et son état actuel : G. F. Rodwedl. — Bibliographie. — Les marins du XVe et du XVIe siècle. Caravelle du XVe siècle : Jurien de la Gravière. — Le vino-colorimètre : J. Salleron. — Société française de physique. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 3 mars 1879 : Stanislas Meunier. — Lampe-veilleuse indiquant l'heure.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de Mme Nelly LIEUTEB

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par Mme Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX : **10** francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du jonrnal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Nous trouvons dans le courrier de la *Revue de la Mode*, journal qui fait autorité en matière de toilette, un paragraphe qui intéressera nos lectrices :

« La saison est finie ; les confections d'hiver sont lourdes et fanées. On ne sait que mettre aujourd'hui ; c'est donc le vrai moment où l'on est enchantée de pouvoir s'envelopper dans un beau châle de l'Inde.

» Déjà, ainsi que je l'ai mentionné dans un courrier précédent, les élégantes l'ont porté cet hiver en voitore, et s'en sont tellement bien trouvées, qu'il est question de le reprendre tout à fait. Rien n'est, en effet, plus commode que ce beau tissu, si souple, à la fois chaud et léger, et aussi, il faut bien le dire, le châle est resté un vêtement aristocratique par excellence.

» Maintenant, rien de commun entre les magnifiques cachemires que l'on fait aujourd'hui, au cœur du merveilleux pays indien, et le châle d'autrefois qui formait sur les épaules une châppe raide et d'une lourdeur fatigante. Plus riche de nuances, il est à présent, même dans des prix très modestes, d'un moelleux, d'une souplesse et d'une légèreté délicieuses. Cette extrême souplesse s'adapte justement à nos modes collantes aussi bien qu'avec les petits paniers.

» Ainsi, ces derniers temps, pas une corbeille où l'on n'ait mis des châles, et même des châles longs.

» Diamants, dentelles, cachemire sont trois amis inséparable et concourent à former cet arsenal indispensable que toute femme doit posséder et qu'elle appelle « un fond de toilette. »

» MARIE DE SAVERNY. »

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en *argent*, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complétement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent êtres faites en argent ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur depôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Caducines.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et que par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et par suite, l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot qui portent sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

GUYOT, pharmacien, à Paris. 4

Recommander en cette saison de *rhumes, grippes* et de *bronchites*, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus celèbres médecins.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du Chocolat purgatif de Desbrière, devront vérifiier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Pelletier 9 Paris, et si la boite porte la signature Desbrière.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE — EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec Supplément qui *vient de paraître*. 16 volumes brochés. 600

Dictionnaire de Littré et *Supplément*. Édition Hachette. 5 volumes brochés..... 112

Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'Orbigny. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main..... 480

Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé... 90

Histoire de France et de la Révolution, par Michelet. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes..... 196

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés..... 125

Grand Atlas universel de Dufour. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.... 90

Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet..... 800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

49me Année.

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE.

400 pages. — Tirage 1,000.

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

Prix : 2 fr.

J. LARRIVE.

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnières.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.

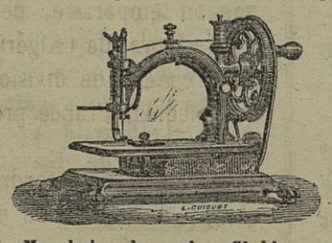

Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225

MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

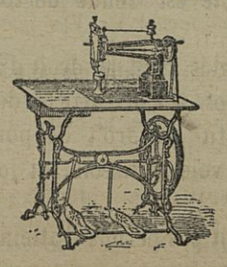

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

SEPTIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN **4** FRANCS

Semaine politique et financière—Études sur les questions du jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc.—Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires—Arbitrages avantageux—Conseils particuliers par Correspondance—Échéance des Coupons et leur prix exact—Vérification des listes de tirages—Collection des anciens tirages—Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. la Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout—Paris.

Depuis le 1er juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS *est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.*

5f MONTRE ronde, et **montre** plate à cylindre, **10f.—Remontoirs** simili-**OR**, garantis 2 ans **14** fr.—**Montres** tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, **18f** et tout **OR, 48f** etc. Env. f° du tarif. S'ad^r à G. Tribaudeau f^t à Besançon (Doubs)

20f MONTRE à **Remontoir** et mise à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickele. La même tout **ARGENT 25** fr. ou tout **OR 75** fr.—Envoi f^co av. gar. de 2 ans et tarif général.—S'ad^r à G. Tribaudeau f^t à Besançon (Doubs)

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue Valentré, à Cahors.

Une part de fondateur de 1000 f. vaudra 5000 f. l'année prochaine.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE de BANQUE et de BOURSE

En commandite par action, en formation

Capital social : 200,000 f.

100 parts de mille francs offertes au public

CAPITAL ABSOLUMENT GARANTI.

En souscrivant 250 f. à la constitution 250 f. deux mois après 250 f. quatre mois après la constitution 250 f. total 1000 f.

Intérêt 6 0/0 payables Juillet et Janvier.

Demander circulaire explicative et envoyer lettres chargées au *Directeur de la Maison de Banque.*

« *La dépêche financière, 1, rue de la Bourse, Paris.*

On peut également demander la brochure. « Moyen *de gagner beaucoup d'argent en n'exposant qu'une petite somme 0 f. 60* »

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. —S'adresser *franco* à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir *franco* instructions et prix-courants.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... ... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

Bureaux : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CAPSULES de RAQUIN au Baume de COPAHU

EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES

EST IMITATION OU CONTREFAÇON TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE Raquin

Les **Capsules** de **Raquin**

Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine.—La savante assemblée les a déclarées supérieures à toutes les autres preparations de copahu dans le traitement des

MALADIES SECRÈTES

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(9e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la **Société Française Financière**

(*anonyme*) *au capital de Six millions.*

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers

Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.

Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit **EN PRIME GRATUITE** Un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER**

Traité de Bourse de 400 pages.

BUFFANT

Md TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS,

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.

Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage.

Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciérés.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre.

Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles.

Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 1 fr. 50.

Bordure depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.